STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES
McGRAW HILL FINANCIAL

Communiqué de presse

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre projet de communiqué en langue anglaise et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P confirme la note 'AA' de la Ville de Cannes. La perspective reste négative.

PARIS, le 23 octobre 2015. Standard & Poor's confirme la note de référence à long terme 'AA' de la Ville de Cannes. La perspective demeure négative.

La note de la Ville de Cannes témoigne de sa gouvernance et de sa gestion financière très fortes, de ses très fortes performances budgétaires, ainsi que de sa situation de liquidité que nous jugeons forte. Elle reflète également le cadre institutionnel très prévisible et équilibré des villes françaises, une économie cannoise forte dans un contexte international et une flexibilité budgétaire moyenne. Toutefois, la note reste contrainte par un endettement qui, bien qu'en réduction, continue d'être qualifié de modéré en comparaison internationale, tout comme les engagements hors-bilan de la Ville.

La note à long terme de la Ville de Cannes traduit notre appréciation de sa qualité de crédit intrinsèque que nous évaluons à « aa ».

Cannes est une destination de tourisme d'affaires et de loisirs de premier plan, disposant d'une situation géographique exceptionnelle et d'infrastructures d'accueil de haut niveau. Avec un PIB local par habitant (pour le Département des Alpes-Maritimes) atteignant 32 800 euros en 2012, le tissu économique de la Ville est riche en comparaison internationale, même si sa concentration sur le secteur du tourisme l'expose à une certaine cyclicité présentant des risques potentiels pour l'économie locale.

Nous considérons que le cadre institutionnel des villes françaises est très prévisible et équilibré. Cannes dispose notamment d'un niveau élevé de recettes modifiables correspondant aux taxes directes locales qui représenteront selon nous 55% des recettes de fonctionnement sur la période 2015-2017, et ce en dépit du transfert du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à la communauté d'agglomération des Pays de Lérins (CAPL) à compter de 2017. Cette évolution est en effet liée à la réforme territoriale en cours qui prévoit au niveau national le transfert de compétences clefs des communes vers les groupements intercommunaux. Nous pensons que l'impact financier lié à ce nouveau transfert (après ceux intervenus en 2014 au moment de la création de la CAPL) sera neutre pour les finances municipales dans la mesure où nous anticipons une revue à la hausse de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAPL. Toutefois, en dépit de marges de manœuvre supplémentaires existantes sur ses dépenses de fonctionnement, nous estimons que Cannes dispose d'une flexibilité budgétaire moyenne en raison de l'engagement municipal de ne pas recourir au levier fiscal sur la durée du mandat (2014-2020).

Dans le cadre de notre méthodologie de notation des collectivités locales, nous considérons la gouvernance et la gestion financières de la Ville de Cannes comme très fortes, du fait de cibles financières pluriannuelles claires, d'un

excellent pilotage budgétaire en recettes et en dépenses, d'une prospective financière réaliste, d'une gestion prudente de la dette et de la liquidité, et d'une forte transparence financière. Nous pensons toujours que l'Exécutif municipal atteindra son objectif principal en faveur d'une réduction forte et progressive de la dette municipale.

Dans notre scénario central, nous anticipons le maintien de très fortes performances budgétaires sur la période 2015-2017, avec un taux d'épargne brute élevé de 12%. Ceci témoigne de performances meilleures qu'anticipées en avril 2015 (11%) en raison de la prise en compte d'un plan d'économies décidé par la Ville notamment sur les charges à caractère général et les subventions versées, se traduisant ainsi par une réduction projetée des dépenses de fonctionnement de 2,5% par an sur la période 2015-2017 alors que nous anticipions une croissance annuelle de 1% dans notre dernier scénario central. Cette discipline budgétaire résulterait par ailleurs d'un contrôle fort opéré par la Ville sur les dépenses de personnel, d'une diminution attendue des frais financiers et d'un impact limité du fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui sera partiellement pris en charge par la CAPL. Nous continuons à projeter une baisse des recettes de fonctionnement de 2,2% par an entre 2015 et 2017, néanmoins plus forte que celle anticipée en avril 2015 (0,5%), et ce en raison de l'accentuation de la baisse des dotations de l'Etat (intégrant désormais une perte additionnelle de ressources dès 2016 dans le cadre de la réforme nationale de la dotation globale de fonctionnement(DGF)), de la stabilité fiscale et de l'atonie des recettes tirées des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et des produits de jeux.

Nous estimons que la Ville de Cannes devrait continuer à générer des excédents de financement après investissements à hauteur de 4,7% des recettes totales sur la période 2015-2017, supérieurs aux prévisions de notre scénario central d'avril 2015 (3,8%). Ceci relève de notre anticipation d'une épargne brute municipale et de recettes d'investissement plus élevés sur la période 2015-2017 (27 millions d'euros par an contre 24 millions d'euros escomptés dans notre dernier scénario central), ainsi que d'un effort d'investissement maîtrisé à hauteur de 43 millions d'euros par an. Notre prévision de recettes d'investissement intègre l'encaissement de deux cessions d'actifs majeures en 2016 pour un total proche de 20 millions d'euros ainsi que de la vente cette année de 5 millions d'euros de parts sociales souscrites par la Ville en 2014 auprès d'une institution financière, traduisant ainsi le souhait de Cannes de saisir toute opportunité de placement de sa trésorerie.

Ainsi, nous anticipons une poursuite de la réduction de la dette municipale à environ 209 millions d'euros à fin 2017 (88% des recettes de fonctionnement), contre 238 millions d'euros à fin 2014 (93% des recettes de fonctionnement), soit un niveau modéré en comparaison internationale. Notre prévision est proche de celle anticipée dans notre scénario central du mois d'avril 2015 (212 millions d'euros en 2017). En outre, nous pensons toujours que le poids des frais financiers pour la Ville sera faible (2,3% des recettes de fonctionnement en moyenne sur la période 2014-2016) compte tenu du désendettement opéré ainsi que d'un encours de dette à taux variable majoritaire profitant ainsi à la Ville du fait des conditions de financement favorables rencontrées actuellement.

Enfin, nous continuons à apprécier les risques financiers associés aux engagements hors-bilan de la Ville comme étant modérés, au regard de l'existence de certains contentieux qui pourraient engendrer de possibles décaissements à hauteur de 10-15% des recettes de fonctionnement municipales d'ici à 2017.

Liquidité

Standard & Poor's juge forte la situation de liquidité de la Ville de Cannes, du fait de forts ratios de couverture du service de la dette au moyen des disponibilités et des facilités de trésorerie (lignes de trésorerie et crédits long terme renouvelable), et d'un accès satisfaisant à la liquidité externe grâce notamment à son accès continu au secteur bancaire français. De plus, nous considérons que la Ville bénéficie de flux de trésorerie (notamment les dotations de l'Etat et les reversements de fiscalité) prévisibles et réguliers.

Au cours des douze prochains mois, nous estimons que les disponibilités et facilités de trésorerie de la Ville lui permettront de couvrir plus de 120% de son service de la dette (136% selon les anticipations de notre scénario central), celui-ci comprenant les échéances restantes des emprunts obligataires in fine, qui devront être honorées par la Ville en 2015, 2016 et 2017.

Perspective : Négative

La perspective négative reflète celle de la République française. En effet, conformément à notre méthodologie, la note de référence à long terme de l'Etat et la perspective associée à cette note constituent généralement un plafond pour les notes des collectivités locales. Par conséquent, si la note à long terme de la République française (AA/Négative/A-1+ ; non sollicitée) était abaissée, il en serait de même pour la Ville de Cannes.

Par ailleurs, bien que ce scénario ne soit pas envisagé à ce stade, nous pourrions également prendre une action négative sur la note à long terme de la Ville si les prévisions de notre scénario pessimiste venaient à se réaliser. La matérialisation de ce dernier relèverait d'une détérioration des performances budgétaires de la Ville la conduisant à présenter structurellement des besoins de financement après investissements. Dans ce cadre, nous pourrions réévaluer à la baisse notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financières de la Ville.

A l'inverse, nous pourrions revoir la perspective à « stable » si nous prenions une telle action sur la note à long terme de la République française et si, dans le même temps, Cannes continuait à témoigner de performances conformes à celles de notre scénario central.

Contact presse

- Josy Soussan, Paris (0)1 44 20 67 08
- josy.soussan@standardandpoors.com

Contacts analytiques

- Jean-Baptiste Legrand, Paris
- Laurent Niederberger, Paris

Statistiques financières

Tableau 1

Statistiques financières de la Ville de Cannes (scénario central)

Tableau 1

Statistiques financières de la Ville de Cannes (scénario central) (cont.)					
(En millions d'euros)	**2013**	**2014**	**2015 (SC)**	**2016 (SC)**	**2017 (SC)**
Recettes de fonctionnement	264	256	242	241	239
Dépenses de fonctionnement	225	225	215	212	208
Épargne brute	39	31	28	29	31
Épargne brute (% recettes de fonctionnement)	14,9	12,2	11,3	12,0	13,0
Recettes d'investissement	32	43	26	35	19
Dépenses d'investissement	69	51	43	43	43
Solde de financement après investissements	2	23	11	21	7
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	0,6	7,7	3,9	7,5	2,7
Remboursement du capital de la dette	23	23	23	25	26
Emprunts nouveaux	0	5	15	15	15
Solde final	-21	5	3	11	-4
Dette directe en fin d'année	255	238	230	220	209
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	96,5	93,0	94,9	91,2	87,4
Charges financières (% des recettes de fonctionnement)	3,1	2,3	2,3	2,2	2,1
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	96,9	93,2	95,0	91,4	87,6
Service de la dette (% recettes de fonctionnement)	11,6	11,3	11,8	12,6	13,0
Capacité de désendettement (années d'épargne brute)	6,5	7,6	8,3	7,6	6,7

SC - projections du scénario central de Standard & Poor's

Source: Comptes 2013-2014 retraités par S&P, Projections Standard & Poor's 2015-2017

Statistiques socio-économiques

Tableau 2

Statistiques socio-économiques de la Ville de Cannes				
	2011	**2012**	**2013**	**2014**
Population	73 671	74 260	74 854	74 854
Croissance de la population (%)	-0,8	0,8	0,8	0
PIB par habitant au niveau départemental (€)*	31 400	32 800	33 054	33 122
Taux de chômage au 31/12 (%)**	9,0	9,8	10,2	10,8

Sources: INSEE et EUROSTAT. * Projections S&P pour 2013 et 2014 ** Taux de chômage de la zone d'emploi Antibes-Cannes.

Scores Publiés

Tableau 3

Synthèse des scores pour la Ville de Cannes	
Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	Très prévisible et équilibré
Economie	Forte
Gouvernance et gestion financières	Très fortes
Flexibilité budgétaire	Moyenne

Tableau 3

Synthèse des scores pour la Ville de Cannes (cont.)	
Performances budgétaires	Très fortes
Liquidité	Forte
Poids de la dette	Modéré
Engagements hors-bilan	Modérés

*Les notes de Standard&Poor's sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse des huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local and Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

Statistiques: France

• Sovereign Risk Indicators, Oct.12, 2015. An interactive version is also available at http://www.spratings.com/sri

Méthodologie et rapports associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, June 30, 2014
- Methodology: Rating Non-U.S. Local And Regional Governments Higher Than The Sovereign, Dec. 15, 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, Oct. 15, 2009
- Rating Above The Sovereign-Corporate And Government Ratings: Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- French Local And Regional Governments Will Contain Debt Growth Until 2016 By Cutting Capital Spending, March

18, 2015.

- Institutional Framework Assessments For Non-U.S. Local And Regional Governments, Feb. 5, 2015
- 2014 Annual International Public Finance Default Study And Rating Transitions, 08-Jun-2015

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions.

L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau 3 « Synthèse des scores » publié ci-dessus.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions

prises par le comité. L'opinion et les décisions du comité de notation sont résumées dans les rubriques « Synthèse » et « Perspective » du présent communiqué de presse.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages.

Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre.

Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique.

S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www. globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.

Copyright © 2015 par Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.

STANDARD & POOR'S, S&P, GLOBAL CREDIT PORTAL et RATINGSDIRECT sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC.